**Monsieur Stéphane SÉJOURNÉ**
Ministre de l’Europe et des Affaires étrangères

**S/C de Madame Maria Wadjinny**

Sous-directrice Afrique du Nord

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75351 Paris cedex 07

maria.wadjinny@diplomatie.gouv.fr

**[Partie à remplir par l’expéditeur]**

**Nom :**

**Prénom :**

**Objet : En Israël, le calvaire des détenus gazaouis**

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations à propos du recours à la détention arbitraire, à la torture et à d’autres traitements cruels, inhumains et dégradants qui seraient pratiqués à l’encontre des ressortissants de la bande de Gaza, arrêtés et détenus par l’armée israélienne. J’attire tout particulièrement votre attention sur le camp de Sde Teiman, ainsi que sur les autres camps militaires et prisons détenant des habitants de la bande de Gaza, où les autorités israéliennes auraient selon plusieurs sources sérieusement documentées, recours au statut de «combattant illégal» pour détenir de manière prolongée des Gazaouis dans des conditions effroyables, avec un recours systématique à la torture, et différentes formes de mauvais traitements, sans aucun mandat ou accusation, ni contrôle indépendant ou judiciaire.

Au vu de toutes ces informations provenant de rapports et alertes de plusieurs ONG et organismes, je vous demande d’appeler les autorités israéliennes à :

* libérer tous les prisonniers arbitrairement détenus et de faire bénéficier d’un procès équitable ceux qui se seraient rendus coupables de crimes ;
* mettre fin à toute forme de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
* respecter systématiquement les standards internationaux en matière de détention ;
* révéler la localisation et la situation des détenus gazaouis ainsi que les noms des détenus décédés, durant leur arrestation ou détention, de façon à éliminer tout risque de disparition forcée ;
* mener des enquêtes impartiales, indépendantes et efficaces sur les causes de décès, sur les allégations de torture et d’exécution extra-judiciaire de détenus, et de poursuivre en justice les personnes responsables de ces violations du droit international ;
* permettre la visite d’organismes indépendants de contrôle des conditions de détention comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
* abroger les lois et dispositions légales en matière de détention, contraires aux standards internationaux, notamment celles portant sur les «combattants illégaux» ainsi que sur la détention administrative.

En vous remerciant par avance de votre attention, et dans l’attente de votre réponse, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à**

**Son Excellence Madame Alona Fisher-Kamm**,

Ambassadrice et Chargée d'Affaires a.i. d’Israël en France, 3 rue Rabelais 75008 Paris information@paris.mfa.gov.il